

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération

N° 26.016.1

En exercice ... 37

Présents 23

Votants 27

Pour 27

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES 2024 - 2026
BILAN 2025 DU PLAN D'ACTION**

Date de la convocation : 11/02/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 17 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

10 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 février 2026

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026 - Bilan 2025 du plan d'action

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code de la fonction publique, notamment les articles L132-1 à L132-4 ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 23.152.1 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 approuvant le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026 ;

Vu le bilan 2025 du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 10 février 2026 ;

Considérant que le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes répond à l'obligation, instaurée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de s'engager dans un plan d'action volontariste pour réduire les inégalités femmes / hommes, aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant des compétences de l'établissement qu'en tant qu'employeur ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne souhaite à travers ce plan, d'une part, défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part, veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques et en sa qualité d'employeur à rechercher l'égalité, à promouvoir l'équité et à lutter contre toutes les formes de discriminations ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. PREND ACTE de la présentation du bilan 2025 du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024 - 2026.

II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **05 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

05 MARS 2026

Signature du secrétaire de séance :

Bernard GUERRERE

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01